

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
DE LA FACULTE DE PHYSIQUE DU 26 MAI 2010**
(ADOPTÉ LE 1^{ER} DECEMBRE 2010)

Etaient présents : Mmes et MM. Bassler, Bénichou, Créte, Croset, d' Astuto, Desbiolles, Dufour, Frigerio, Jacquinet, Lacour, Lemarchand, Mailly, Menguy, Nemer, Oriou, Perzynski, Raimond, Rezeau, Saïtta, Schwob, Teixeira, Vincent.

P. Boissé, Directeur de la faculté

F. Marchand, responsable administrative

Avaient remis procuration : Mmes et MM. Bassereau, Chamarro, Chitra, Debbasch, Hardin, Roch, Rueff.

Etaient excusés : M. Laurat, Mme Stehlé

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2010.
3. Approbation de la proposition du conseil de département de master de nommer Denis COTE responsable du département en remplacement de Lucile JULIEN.
4. Présentation des demandes de postes de personnels IATOS par les directeurs de laboratoires et départements (ou leur représentant).
5. Discussion et classement des demandes de postes d'IATOS.
6. Présentation des propositions du conseil scientifique pour les demandes de postes d'enseignants-chercheurs et approbation du classement.
7. Vote définitif du tableau de service des enseignants-chercheurs pour l'année 2009-2010.
8. Informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Christine NEMER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du PV de la réunion du 25 février 2010

Le procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté de physique du 25 février 2010 est adopté à l'unanimité.

3. Approbation de la proposition du conseil de département de master de nommer Denis COTE responsable du département en remplacement de Lucile JULIEN

Denis COTE présente le département de master avec ses nombreuses spécialités et co-habilitations. Il expose ses objectifs qui sont, entre autres :

- a) de continuer le travail solide entrepris par Lucile JULIEN et son équipe,
- b) de veiller à une offre réaliste et efficace des formations,
- c) de travailler en étroite collaboration avec le département de licence, dans le cadre de l'UFR,
- d) d'explorer les offres de masters professionnels qui ne sont pas suffisamment choisies par les étudiants,

Après la sortie de Denis COTE, les membres du conseil approuvent à l'unanimité sa nomination comme responsable du département de master.

Denis COTE en est informé immédiatement. Il remercie Lucile JULIEN avec qui il collabore depuis le 06 avril et Marie-Christine ANGONIN qui reste directrice-adjointe.

Sur la proposition de Laurence REZEAU, Patrick BOISSÉ rédigera un message de remerciements à Lucile JULIEN au nom du conseil de la Faculté de Physique.

4. Présentation des demandes de postes de personnels IATOS par les directeurs de laboratoires et départements (ou leur représentant)

Françoise MARCHAND présente un tableau récapitulatif des départs en retraite en 2010/2011. Elle distribue ensuite le tableau récapitulatif des demandes de postes (annexe 1). Cette année, 22 demandes ont été déposées. Un représentant de chaque laboratoire ou département d'enseignement présente et justifie ses demandes.

Département de licence : 1 adjoint en gestion administrative. Il y a eu deux départs l'an dernier et les postes sont actuellement pourvus par des contractuels. Un parcours nouveau « physique et mathématique » sera ouvert l'an prochain (prolongement du cursus bi-disciplinaire de L1).

LPNHE : un ingénieur de recherche en développement informatique. Le GRIF-UPMC, nœud local de la grille de calcul est implanté au LPNHE. Les ressources du projet sont utilisées principalement par des physiciens des particules mais le laboratoire souhaite l'ouvrir également à d'autres communautés, ce qui nécessite un poste de niveau IR.

LKB : un ingénieur de recherche coordinateur des services techniques et de la conception d'instruments. Un technicien en gestion financière et comptable (départ en retraite en 2012), un technicien en fabrication mécanique (départ en retraite) et un technicien logistique et maintenance.

INSP : un technicien en gestion financière et comptable, un ingénieur d'étude pour la source d'ions multichargés de Paris (SIMPA) afin d'étendre son utilisation aux extérieurs, conjointement avec le LKB un ingénieur d'étude en développement et maintenance de chaînes laser et d'expériences d'optique, un ingénieur de recherche expert en calcul scientifique pour une équipe de théoriciens, conjointement avec la Faculté de Chimie un assistant ingénieur en ultravide et microscopie tunnel.

LPTMC : un technicien en gestion administrative et financière et comptable. Pascal VIOT précise que le poste est actuellement occupé par une contractuelle très compétente. Ce poste compensera deux départs en retraite prévus en 2011.

IMPMC : un assistant ingénieur en bioinformatique pour épauler l'équipe en place et un ingénieur d'étude pour la synthèse microbienne de phase minérale. Un membre du conseil remarque que ce poste aurait pu faire l'objet d'une demande conjointe avec l'UFR Terre, Environnement et Biodiversité.

LPA : un technicien en fabrication mécanique. Cette demande de poste a été acceptée l'an dernier mais le concours s'est révélé infructueux. La proposition du laboratoire est de recruter un jeune à former, si possible un contrat de qualification en alternance. Jean-Marc FRIGERIO indique qu'il nous faut des informations précises quant aux possibilités de contrats en alternance.

LJP : un technicien en fabrication mécanique. Le laboratoire s'installe provisoirement à Ivry et aura la possibilité de partager l'atelier de mécanique du LRS (Laboratoire de réactivité de surface).

LESIA : un ingénieur de recherche en optique adaptative pour l'ophtalmologie. L'équipe concernée travaille en étroite collaboration avec l'Institut de la vision et souhaite se développer. Maria GLANC souligne la qualité exceptionnelle des candidats potentiels. Françoise MARCHAND remarque que la demande aurait pu être faite conjointement avec la Faculté de Médecine.

Master : un technicien en formation et en orientation-insertion professionnelle. Le but de cette demande est de promouvoir l'une des quatre personnes de catégorie C travaillant au secrétariat pédagogique du master.

Administration de l'UFR : un assistant ingénieur en gestion de parc informatique, un assistant ingénieur en instrumentation scientifique et responsable technique des expériences des cours de physique, un adjoint et un technicien en gestion administrative pour le secrétariat pédagogique du L1. Actuellement, en PCME (Physique, Chimie, Mécanique, Electronique), un seul agent assume la charge de travail du secrétariat pédagogique. Différents enseignants-chercheurs interviennent sur la nécessité du poste d'informaticien. En effet, outre la gestion du parc informatique (direction de l'UFR, département de licence, département de master et divers services communs), de gros problèmes vont se poser fin juin pour le déménagement des salles de TP de physique numérique et en septembre pour le démarrage des cours.

5. Discussion et classement des demandes de postes d'IATOS

Françoise MARCHAND donne des explications au sujet de l'organisation des jurys de concours.

Bernard CROSET souligne la difficulté posée par la perte des personnels compétents quand ceux-ci, non promus en interne, passent des concours dans d'autres établissements.

Patrick BOISSE cite un extrait de la lettre de cadrage du budget 2011 : « ...les demandes d'attribution de postes devront se placer dans la logique du projet d'établissement tant du point de vue de l'enseignement et de la recherche que de celui de la modernisation de l'administration. Une attention particulière sera portée aux demandes de transformation d'emplois allant dans le sens d'un repyramidage et de la promotion interne.... ».

Didier LACOUR et Pascal VINCENT interviennent pour défendre le poste au LPNHE en mettant en avant la renommée du GRIF-UPMC et la volonté de la région IDF, qui participe au financement, d'augmenter le nombre des utilisateurs externes à l'UPMC.

Patrick BOISSE propose de présenter les demandes de postes par rubriques :

- demandes au titre de la revalorisation (postes 1 à 3 ci-dessous),
- demandes de stabilisation d'agents contractuels (postes 4 à 6),
- demandes de remplacement ou échange (postes 7 et 8)
- demandes de création (postes 9 à 20)

en mettant en avant les demandes de postes susceptibles de servir à la promotion interne et à la pérennisation des agents contractuels.

Le classement retenu est le suivant :

- 1) INSP – TECH BAP J
- 2) L1 – TECH BAP J
- 3) Direction UFR – ASI BAP C
- 4) Licence – AJT BAP J
- 5) LKB – TECH BAP C
- 6) LPTMC – TECH BAP J
- 7) L1 – AJT BAP J
- 8) Direction UFR – ASI BAP E
- 9) LPJ – TECH BAP
- 10) INSP – IE BAP C
- 11) LKB – IR BAP C
- 12) LPNHE – IR BAP E
- 13) IMPMC – ASI BAP A
- 14) LESIA – IR BAP C
- 15) LKB – TECH BAP J
- 16) INSP – IE BAP C
- 17) IMPMC – IE BAP A
- 18) LKB – TECH BAP G
- 19) INSP – IR BAP E
- 20) INSP – ASI BAP C

M. Jean JACQUINOT propose que les postes liés à la recherche pour lesquels les fonctions pourraient être externalisées (réalisation mécanique par exemple) soient placés en seconde position, dans un souci d'économie. Il est répondu que pour le type de recherches expérimentales menées dans certains laboratoires, les échanges étroits entre chercheurs et ateliers sont indispensables et qu'il existe des équipements modernes (machines à commande numérique par exemple) permettant une réalisation efficace sur place.

Les membres du conseil sont partagés au sujet de la présentation du classement des postes : par rubriques distinctes (promotions, stabilisations, créations) ou en interclassant des postes relevant de rubriques différentes. Il est décidé de laisser le classement en l'état et d'argumenter au moment des négociations. Le classement est adopté à l'unanimité.

6. Présentation des propositions du conseil scientifique pour les demandes de postes d'enseignants-chercheurs et approbation du classement.

Bernard CROSET fait un compte-rendu du conseil scientifique élargi de la Faculté de Physique du 21 mai 2010 (annexe 2). Vingt demandes ont été classées. Le CS renouvelle sa volonté de repyramidage en plaçant en priorité la demande de concours 46/3 ainsi que les postes de professeurs.

Bernard CROSET indique ensuite que la Présidence de l'université a demandé d'interclasser les postes de l'IAP. Didier LACOUR demande si toutes les demandes de postes sont classées. Bernard CROSET et Jean-Marc FRIGERIO répondent que seules les priorités de chaque laboratoire ont été classées pour les postes de professeur et que les demandes de MCF sont toutes classées. Une discussion suit au sujet de la relation entre les nombres de postes demandés dans chaque section et les effectifs de ces sections.

Le classement est adopté à l'unanimité.

7. Vote définitif du tableau de service des enseignants-chercheurs pour l'année 2009-2010

Nicolas MENGUY fait un bilan du tableau de service des enseignants-chercheurs pour l'année 2009-2010.

Jean-Marc FRIGERIO rappelle qu'en cas de dépassement des 192 heures, le choix de la Faculté de Physique n'est pas de payer des heures supplémentaires mais de réduire les heures effectuées l'année suivante. Il signale également que la répartition des heures d'enseignement représente environ 50% en L, 25% en M et 25% pour le reste (avec 7% de gestion pure). Dans le but de rationaliser le service des enseignants-chercheurs, Jean-Michel RAIMOND s'interroge sur le grand nombre de petites UE (3 ECTS) qui ont été introduites depuis le passage au LMD et qui conduisent à un morcellement des services. Jean-Marc FRIGERIO signale enfin que toute personne ayant accès au tableau de service peut le consulter dans sa totalité.

Le tableau de service 2009/2010 est adopté à l'unanimité.

8. Informations diverses

Patrick BOISSE annonce la demande de rattachement du PMMH (Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes) à la Faculté de physique.

Il présente rapidement le laboratoire dans lequel travaillent 4 enseignants-chercheurs de l'UPMC. Ce laboratoire, anciennement en mécanique, a été rattaché à l'UFR d'ingénierie en 2004 et il s'avère que ce rattachement n'est pas optimal, notamment en ce qui concerne l'enseignement. Patrick BOISSE signale que Jean CHAMBAZ, Vice-Président chargé de la recherche et Jean DEVARIS, directeur de la Faculté d'ingénierie, seraient d'accord pour cette modification. Pascal VINCENT et Jean-Michel RAIMOND proposent que les représentants de ce laboratoire viennent se présenter au prochain conseil de la Faculté. Cet avis étant partagé par la majorité des membres du conseil, Patrick BOISSE leur fera cette demande.

Compte-rendu du Conseil Scientifique élargi de la Faculté de Physique du 21 mai 2010.

Patrick Boisse fait état d'échanges que la Faculté a eus avec la Présidence sur le nombre de postes libérés. La présidence compte 8 départs (2 Pr+ 6 MCF), la faculté en compte 9. Ce point devrait être éclairci lors de l'arbitrage. A ce nombre, il faut ajouter les 3 postes de MCF libérés en 2010 par des succès sur des postes de PR. Ceci devrait également être acté lors de l'arbitrage.

Les débats débutent par les postes de professeur, le conseil renouvelle sa volonté de repyramidage.

Le bon déroulement en 2009 puis 2010 de concours 46-3 en 30-34 puis en 28-29 persuade le conseil de renouveler sa demande. Aussi, le principe de mettre en première position un poste 46-3 en section 30-34 est-il adopté à l'unanimité.

Pour la suite des débats, décision est prise d'interclasser les demandes de l'IAP. Les porte-paroles de la faculté auprès de la présidence défendent le principe que cet interclassement doit tenir compte de l'usage antérieur selon lequel les postes de l'IAP étaient pourvus hors contingent de la physique. Sur ces bases, le conseil estime que la demande de 5 postes de professeur doit permettre le nécessaire repyramidage.

Un examen des demandes des laboratoires montre que 5 laboratoires (LERMA, IAP, INSP, IMPMC, LPTMC) ont mis un poste de professeur comme leur première priorité. D'un tour de table approfondi, il ressort

- d'une part que les demandes du LPTMC et de l'INSP doivent être placées en tête en raison d'un important nombre de maîtres de conférence de qualité qualifiés dans ces laboratoires
- d'autre part qu'une demande commune des laboratoires LERMA et IAP aurait la grande vertu d'afficher le dynamisme et l'unité de l'activité en astrophysique à l'UPMC.

Les postes du LPTMC et de l'INSP sont classés respectivement 2^{ème} et 3^{ème}. Un vote sur la quatrième ligne a lieu entre la demande IAP-LERMA et la demande IMPMC avec les résultats suivants :

IAP-LERMA	24 voix
IMPMC	16 voix
Blancs	3 voix.

La liste suivante

46-3	30-34
LPTMC	28-30
INSP	28-30
LERMA-IAP	34 ou 34-30
IMPMC	28

est adoptée par 36 pour, 5 contre et 2 blancs.

Les débats se poursuivent ensuite par une discussion sur les maîtres de conférence. En préalable, le conseil décide de retenir deux postes correspondant aux demandes du LKB et du PECSA mais de différer leur interclassement : le poste du LKB se situe dans le cadre du projet PHARAO pour lequel l'UPMC a promis deux postes de maître de conférence dont un est allé au SYRTE l'an dernier ; le poste du PECSA est destiné à une équipe de physiciens dans un laboratoire de l'UFR de chimie que les deux directeurs d'UFR ont convenu de demander au titre de l'interdisciplinarité. L'ensemble des physiciens des plasmas indique que leur priorité va à la demande du LESIA., laboratoire où aucun enseignant de Paris 6 ne participe à l'activité plasma. Un tour de table permet de dégager une liste restreinte de 7 postes : LESIA, LPA, LPMAA,

LPNHE, LPS-ENS, LPTHE, INSP. Un consensus se dégage pour d'une part retenir en tête la demande du LPA et pour mettre en dernière position de cette liste la demande de l'INSP. Une série de votes s'engage alors dont le tableau suivant rend compte.

	1 ^{ère} ligne	2 ^{ème} ligne		3 ^{ème} ligne		
	1 ^{er} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
LESIA	14->retenu					
LPMAA	8	13	18	18	22	20
LPNHE	9	16	26->retenu			
LPS-ENS	7	8		15	22	22->retenu
LPTHE	5	7		10		
Blancs	1	0	0	1	0	2

On arrive ainsi à la liste provisoire suivante :

LPA 28
 LESIA 34
 LPNHE 29
 LPS-ENS 28-30
 LPMAA 30
 LPTHE 29
 INSP 30-28

On procède ensuite à l'interclassement des postes du LKB et du PECSA auxquels sont ajoutés les postes non discutés jusqu'alors pour arriver à la liste définitive suivante adoptée à l'unanimité.

Pr	46-3	30-34	Tout laboratoire de la Faculté
Pr	LPTMC	28-30	Physique statistique et physique théorique de la matière condensée.
Pr	INSP	28-30	Nanosciences.
Pr	LERMA-IAP	34 ou 34-30	Astrophysique observationnelle et théorique - Astronomie et astrophysique.
Pr	IMPMC	28	Matière condensée sous conditions extrêmes.
MCF	LPA	28	Conducteurs et circuits quantiques.
MCF	LESIA	34	Plasmas héliosphériques : de la couronne solaire aux environnements planétaires.
MCF	LPNHE	29	Instrumentation en cosmologie observationnelle.
MCF	LPS-ENS	28-30	Dynamique des fluides complexes, expérimentateur.
MCF	LPMAA	30	Développements instrumentaux en spectroscopie haute résolution pour l'atmosphère ou l'astrophysique.
MCF	LPTHE	29	Mécanique statistique et théorie quantique des champs.
MCF	LKB	30	Physique quantique et tests fondamentaux au sol et dans l'espace.
MCF	PECSA	28	Interface Physique-Chimie-Biologie.
MCF	INSP	30-28	Matériaux nanostructures.
MCF	LULI	30-34	Physique des plasmas.
MCF	IMPMC	28	Spectroscopie vibrationnelle couplage électrons-phonons dans les supraconducteurs.
MCF	LPEM	28	Nanocristaux pour des applications photovoltaïques.
MCF	IAP	34	Astronomie et astrophysique.
MCF	LERMA	63	Electronique THz.
MCF	PC-Curie	28	Etude des mécanismes cellulaires.